

Les médiateurs du livre, analyse des activités

par Anne Kupiec

Université de Paris-X, IUT Métiers du livre

En 1990, les services du ministère de la Culture, qui avaient établi depuis de nombreuses années des liens avec le réseau de bibliothèques de rue mis en œuvre par ATD Quart monde, s'engagent à qualifier à la médiation du livre une quinzaine de personnes présentées par des associations. La médiation du livre est entendue comme l'action de faire connaître le livre et la lecture à ceux qui en sont exclus – et principalement les jeunes – hors les murs de la bibliothèque et en liaison avec de nouveaux partenaires.

La formation qui fait alterner théorie et pratique débute en 1992 pour une durée de deux ans. Elle est assurée par ISIS-CREAI pour le domaine général et par l'ABF pour le domaine des bibliothèques. Sur le terrain (c'est-à-dire dans une bibliothèque municipale), le stagiaire est encadré par un bibliothécaire « tuteur professionnel ».

Au terme de cette période de formation, une douzaine de médiateurs ont été effectivement recrutés, dix d'entre eux sont désormais en fonction dans la bibliothèque où ils avaient fait leur apprentissage de terrain. Les médiateurs ont obtenu des contrats à durée déterminée, en général, d'une durée d'un an et dans le cadre d'un contrat de ville (un seul médiateur est embauché sur CES). La reconduction de ces contrats, financés dans la moitié des cas par les villes elles-mêmes avec le soutien de la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture, est envisageable.

Aujourd'hui, des villes n'ayant pas été touchées par ce dispositif souhaitent pouvoir s'attacher des médiateurs du livre. Cette demande est suffisamment forte pour que la Délégation au développement et aux formations ainsi que la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture élaborent une « Charte de l'emploi des médiateurs du livre ». Celle-ci fournit, notamment, des indications relatives au montage d'un projet d'emploi de médiateur dans un cadre désormais régionalisé, aux conditions de recrutement à la formation ainsi qu'aux modalités de formation.

Une analyse complémentaire des effets du dispositif expérimental de formation

Afin d'envisager la banalisation du dispositif expérimental de formation, il a paru nécessaire de compléter les données et les outils déjà rassemblés¹. L'entrée en fonction des médiateurs est assez ancienne, dans la plupart des cas, pour permettre de connaître leurs activités tant du point de vue du médiateur lui-même que de celui de la (des) personne(s) – directeur, conservateur, bibliothécaire – dont il relève directement. En outre, l'apport de la formation

1. Il convient de préciser qu'une évaluation de la formation dispensée avait été estimée nécessaire lorsque celle-ci arriva à son terme; elle fut confiée au LERS (Laboratoire d'étude et de recherche sociale).

dispensée peut, avec le recul, être mieux analysé, là encore tant par les médiateurs que par les bibliothécaires.

Dans un premier temps, il s'est donc agi :

- de recenser les activités exercées, dans leur convergence ou leur divergence, par les médiateurs ainsi que les connaissances et les compétences qu'ils mettent en œuvre ;
- de mettre en relation ces activités et la formation acquise ;
- d'apprécier la place assignée aux médiateurs au sein de la bibliothèque (centrale ou annexe) et l'impact de leurs activités ;
- de déterminer les effets de leur entrée en fonction sur les bibliothèques elles-mêmes et sur la politique locale (ville et/ou bibliothèque) de développement de la lecture.

Dans un second temps, il s'est agi de déduire des données recueillies un référentiel de formation².

Pour ce faire, deux questionnaires ouverts ont été conçus. L'un destiné au médiateur, l'autre à la personne dont il relève directement. Ils ont été adressés en juin 1995 à chacun des quinze sites.³ Ils avaient pour but de recueillir des données comparables. Ils ont été suivis par des entretiens semi-directifs auprès des mêmes personnes, de mi-juillet au début de septembre. Ceux-ci ont permis d'approfondir les aspects liés, notamment, à la formation et de confronter les données issues de l'ensemble des questionnaires. Le dépouillement des questionnaires et des entretiens a ensuite été envoyé aux personnes précédemment rencontrées pour corrections et amendements. L'ensemble des participants - médiateurs et bibliothécaires - a validé ce dépouillement. À cette occasion, chaque site d'étude a donc eu connaissance, dans le détail, des pratiques et des conceptions des autres sites.

2. Dans cet article, est présentée de manière brève la première partie de l'étude (*Les Médiateurs du livre : analyse des activités et référentiel de formation*, 1995, 168 p.) consacrée principalement à l'analyse des activités des médiateurs.

3. Les douze sites qui accueillent les médiateurs du dispositif expérimental auxquels ont été adjoints trois sites qui emploient des médiateurs parfois depuis longtemps (il a semblé utile et pertinent de les inclure dans l'étude afin de bénéficier de comparaison) : Amiens, Bezons, Bordeaux, Caen, Créteil, Dunkerque, Flers, Goussainville, Grenoble, Hérouville-Saint-Clair, Lille, Marseille, Paris, Rennes, Vaulx-en-Velin.

Quelles sont les données recueillies ?

Elles sont nombreuses, elles ont trait aux activités des médiateurs, à la formation reçue, à celle qui semble souhaitable pour l'avenir, aux objectifs fixés lors de l'arrivée du médiateur, aux effets de son entrée en fonction et à la fonction de médiation elle-même.

Les activités des médiateurs

Celles-ci varient selon les lieux d'exercice et la politique adoptée par chacune des bibliothèques. Mais l'activité prépondérante est la bibliothèque de rue : elle concerne douze médiateurs sur quinze. Les animations autour du livre dans les institutions autres que la bibliothèque concernent sept médiateurs sur quinze tandis que celles qui se déroulent dans la bibliothèque elle-même n'en concernent que trois. Enfin, la participation aux activités de la bibliothèque - autres que l'animation - concerne six médiateurs.

Les lieux d'activités professionnelles des médiateurs sont, sans surprise, la rue (douze médiateurs sur quinze), la bibliothèque annexe (huit médiateurs), les lieux d'accueil de la petite enfance (sept médiateurs). Les autres lieux (centres sociaux, associations, écoles) sont mentionnés, au mieux, cinq fois.

Les publics touchés par les activités des médiateurs sont en majorité la catégorie des 6-12 ans (quatorze médiateurs), celle des 3 mois/cinq ans (douze médiateurs), celle des 12-15 ans (neuf médiateurs). Les autres catégories de publics (16-18 ans, 18-25 ans, adultes plus âgés) ne concernent au mieux que six médiateurs.

La relation entre les activités exercées et la formation reçue

L'on constate, d'emblée, que les liens sont restés étroits entre les médiateurs et les organismes qui les ont formés. Sur les douze médiateurs concernés (relevant donc du dispositif expérimental) dix sont toujours en contact avec au moins l'un d'entre eux.

Neuf médiateurs sur douze sont toujours en relation avec leur tuteur professionnel. Pour cinq d'entre eux, le tuteur est celui qui a rendu possible une meilleure connaissance du livre et de la bibliothèque. Tous les médiateurs sont toujours en contact avec l'association qui les a présentés comme candidats à la formation. Pour huit d'entre eux, le tuteur associatif a apporté une aide personnalisée (meilleure confiance en soi, assurance, accompagnement).

Sur les douze sites concernés, six déclarations révèlent une opinion positive ou plutôt positive de l'ensemble de la formation reçue tandis que deux médiateurs privilégient la formation sur le terrain et que quatre autres ne répondent pas. Mais quand la nature des activités exercées est expressément mise en relation avec la formation reçue, la proportion des déclarations de satisfaction concerne dix médiateurs sur douze.

En ce qui concerne la nature des connaissances utilisées dans les activités de médiation, les connaissances humaines sont mentionnées treize fois sur quinze, les connaissances professionnelles (liées au livre et à la bibliothèque) neuf fois et les connaissances générales (disciplines scolaires) cinq fois. En ce qui concerne le mode d'acquisition de ces connaissances, les déclarations des médiateurs sont très variées. Le score le plus élevé concerne les connaissances professionnelles, dans six cas, elles sont explicitement corrélées à la formation reçue par les douze médiateurs du dispositif expérimental.

Les compétences déclarées utiles dans l'exercice des activités sont, elles aussi, diversifiées : bibliothéconomie (quatre mentions), littérature de jeunesse (trois mentions), choix et analyse d'ouvrages (trois mentions), approche sociologique et psychologique des problèmes sociaux et de la lecture (trois mentions), analyse de pratique de terrain (trois mentions).

La formation souhaitable

Celle-ci s'entend en termes de modalités de recrutement pour suivre, demain, une formation, en termes d'organisation et de contenus.

Ainsi, sur la nécessité d'être, ou non, originaire des quartiers en difficulté, les réponses données s'opposent. Pour une

moitié des médiateurs, venir des quartiers est utile « pour prendre conscience des mentalités », pour l'autre, ce n'est pas nécessaire, mais il faut alors bien les connaître.

Si la majorité des médiateurs considère qu'il est préférable d'être jeune pour exercer des activités de médiateur, quelques-uns estiment qu'être plus âgé permet de toucher différemment les publics voire de toucher d'autres publics (les adultes principalement). En ce qui concerne le niveau scolaire nécessaire à l'exercice des activités de médiateur, la majorité estime que celui de fin d'études secondaires est trop élevé. Quelques-uns considèrent, cependant, que c'est le niveau minimum.

Du point de vue des bibliothécaires, les modalités de recrutement à la formation doivent être soigneusement étudiées. Il apparaît que la motivation – appréciée par une lettre de motivation, un entretien voire une période d'essai – est essentielle. C'est pourquoi il ne semble pas toujours utile, à certains d'entre eux, de fixer un niveau scolaire précis – minimum ou maximum – pour d'autres la classe de troisième apparaît comme un niveau souhaitable. S'appuyant toujours sur la motivation, certains bibliothécaires ne jugent pas nécessaire de privilégier l'origine sociale et/ou communautaire. En revanche, d'autres bibliothécaires considèrent qu'être originaire des quartiers est préférable.

La formation en alternance (théorie d'une part et pratique de terrain dans une bibliothèque d'accueil d'autre part) est considérée comme intéressante tant par les médiateurs que par les bibliothécaires. Une majorité affirme sa préférence pour une formation régionale plutôt que nationale. Les bibliothécaires sont nombreux à préférer limiter la durée de la formation initiale au profit de la formation continue⁴. En revanche, les médiateurs estiment qu'une durée de formation de deux ans est satisfaisante. Elle doit être complétée, selon sept médiateurs, par une formation continue.

De manière schématique, il ressort de l'ensemble des entretiens qu'il s'agit pour bâtir, à l'avenir, une formation, de tenir

4. Il convient de souligner l'importance de la formation continue. Sur les quinze sites pris en compte, cinq médiateurs (dont deux hors du dispositif expérimental) suivent ou ont récemment suivi une formation.

compte des aspects culturels et sociaux de la médiation tout en maintenant la primauté du culturel et, affirment des bibliothécaires, sans négliger la dimension intellectuelle que doit avoir la formation.

Pour ce faire, la formation doit mettre l'accent – et c'est le point de vue de la majorité des bibliothécaires – d'une part sur la littérature enfantine, d'autre part sur la sociologie des publics et de la lecture notamment dans ses aspects communautaires. D'autres contenus de formation (littérature générale, bibliothéconomie, environnement culturel et social, techniques d'animation) sont évoqués, mais par un nombre plus restreint de personnes.

Les contenus de formation qui semblent souhaitables aux médiateurs sont assez proches : la connaissance des publics⁵, celle de la littérature⁶, celle de la bibliothéconomie⁷ et celle de l'environnement institutionnel⁸ sont citées par au moins la moitié des médiateurs⁹.

Les objectifs fixés lors de l'arrivée du médiateur

Les objectifs des bibliothécaires variaient selon les sites. Dans quatre sites sur quinze, l'entrée en fonction du médiateur résultait d'un projet exclusif de la bibliothèque et, dans trois sites, d'une volonté de renforcer un type d'activité déjà mis en œuvre par la bibliothèque. Dans les autres sites l'entrée en fonction du médiateur s'inscrivait plus largement dans un objectif local de développement de la lecture, orienté par exemple sur « la petite

5. Incluant la psychologie des adolescents, la sociologie de la lecture, celle des publics en difficulté, celle des communautés ainsi que la sociologie de la culture.

6. Sont notamment évoqués les grands classiques et les *best-sellers* ; les ouvrages pour la jeunesse font l'objet d'une mention particulière.

7. L'organisation des bibliothèques, leurs modes de classement et de classification, les visites de bibliothèques sont les thèmes les plus fréquemment soulignés.

8. La connaissance de l'environnement culturel, scolaire et professionnel apparaît nécessaire pour situer son action et pour réorienter les publics.

9. D'autres aspects ont été mentionnés, mais plus rarement. Ils relèvent davantage de la méthodologie et de la créativité : apprentissage du conte et plus généralement de celui de la prise de parole en public, expression écrite, montage de projet, étude de cas, analyse des pratiques, ateliers (de théâtre par exemple).

enfance » ou sur les « actions de prévention contre l'échec scolaire » ou bien encore sur la « lutte contre l'exclusion ».

S'agissant de « sensibiliser au livre et à la lecture », de « développer la lecture » et d'« élargir les publics », les fonctions assignées au médiateur consistent à proposer le livre et des animations généralement dans une (ou des) bibliothèque(s) annexe(s) et/ou hors les murs de la bibliothèque, en partenariat avec différentes institutions (écoles, lieux d'accueil de la petite enfance).

Les effets de l'entrée en fonction du médiateur

L'arrivée des médiateurs a conduit à la création de bibliothèques de rue (sept sites sur quatorze) et à la création de nouveaux lieux de desserte (cinq sites). Elle a, également, permis d'accroître les activités – et/ou leur fréquence et leur régularité – proposées par la bibliothèque et notamment leurs sections pour la jeunesse.

L'entrée en fonction du médiateur a souvent conduit (onze sites sur quinze) à adapter la politique d'acquisition et/ou les modalités de prêt et/ou le règlement de la bibliothèque. Neuf sites notent que l'arrivée du médiateur a contribué à développer de nouvelles relations institutionnelles (centres socioculturels, écoles, associations, centres de protection maternelle et infantile). Mais l'évolution des modalités de coopération ne concerne qu'un cinquième des sites étudiés. L'on constate aussi que le budget des bibliothèques n'a guère été affecté par l'entrée en fonction du médiateur.

Cette entrée en fonction a souvent suscité (douze réponses sur quinze) des interrogations et parfois des difficultés d'intégration qui ne sont pas toujours résolues.

En ce qui concerne les publics, l'entrée en fonction du médiateur a favorisé leur augmentation (douze réponses sur quinze). Celle-ci concerne principalement les enfants de douze ans et moins, parfois accompagnés de leur mère. L'on note de nouvelles inscriptions (onze sites sur quatorze), de nouveaux publics touchés (onze sites sur treize), de nouvelles visites à la bibliothèque suscitées par le médiateur (dix sites sur quatorze).

La fonction de médiation

Globalement, il ressort des entretiens que la fonction de médiation – en s'appuyant sur le livre et la lecture – est l'établissement d'un lien, d'un pont entre un lieu culturel et des publics en difficulté. L'usage du livre est ici, sans sanction, contrairement à l'école, et ouvre sur l'imaginaire.

S'agit-il d'une fonction spécifique ? S'agit-il d'une fonction liée aux bibliothèques ? S'agit-il d'une fonction sociale ou culturelle ? Ce sont les trois principales questions posées lors des entretiens.

Il ressort que dans dix des quatorze sites pris en compte, les médiateurs considèrent que leurs activités sont spécifiques. L'accent est mis sur l'axe social de ses activités et sur les activités exercées à l'extérieur de la bibliothèque auprès de « publics éloignés ». L'activité hors de la bibliothèque apparaît comme une distinction importante entre médiateur et bibliothécaire. Une autre distinction résiderait dans le « regard neutre » qu'adopte le médiateur et non pas le bibliothécaire. Quelques médiateurs constatent, cependant, que certains bibliothécaires agissent comme eux.

La moitié des médiateurs considèrent que leurs activités, parce qu'elles s'appuient sur le livre, relèvent de la bibliothèque. Pour autant, ces activités n'apparaissent pas comme strictement culturelles : elles sont aussi sociales.

Au travers des entretiens conduits auprès des bibliothécaires, l'on constate que, pour plusieurs d'entre eux, la spécificité des activités du médiateur résiderait dans le fait que celui-ci sortirait davantage que le bibliothécaire même si ce dernier n'exerce pas exclusivement ses activités au sein de la bibliothèque. À cette occasion des bibliothécaires rappellent que la fonction de médiation n'est pas spécifique à la bibliothèque et qu'elle peut être présente à la mairie, au musée, à l'école, par exemple.

Globalement pour les bibliothécaires, la fonction de médiation apparaît dotée de trois caractéristiques. C'est d'abord une fonction qualitative qui permet de faciliter la venue des publics à la bibliothèque, d'aller au-devant de leurs demandes. C'est ensuite une fonction sociale, pour autant les médiateurs ne se substituent pas aux travailleurs sociaux. C'est enfin une fonc-

tion incluse dans le service public qui permet l'extension des animations autour du livre et qui conduit fréquemment à l'assouplissement des règles de fonctionnement de la bibliothèque. À cet égard ils soulignent aussi que la bibliothèque est souvent le seul service public présent dans les quartiers et que, par voie de conséquence, les demandes qui lui sont faites peuvent être très fortes.

Des bibliothécaires rappellent, cependant, que la fonction de médiation ne conserve son sens que si elle s'accompagne de la gratuité d'inscription et du prêt de livres.

De leur point de vue, le développement de la fonction de médiation – liée aux missions de la bibliothèque – n'implique pas, pour autant, la création d'un nouveau métier.

Des questions en suspens

N'est-il pas étonnant que les publics les plus touchés par les médiateurs soient des enfants de 6-12 ans ? En effet, ces publics sont aussi ceux avec lesquels, traditionnellement, les bibliothécaires sont depuis longtemps en relation, notamment dans le cadre de l'accueil des classes. Il s'agit d'une question cruciale lorsque l'on sait que la forte diminution de fréquentation de la bibliothèque – voire l'abandon – se situe précisément, juste au-delà de douze ans.

En dépit de la satisfaction exprimée par les médiateurs quant à la formation reçue, ne peut-on pas être surpris du fait que les connaissances utilisées, par les médiateurs, dans leurs activités, soient majoritairement des connaissances humaines – qui précisément n'entraient pas dans le cadre de la formation dispensée ? Par ailleurs, si une formation, en alternance, aux activités de médiation devait, demain, devenir courante, ne serait-il pas souhaitable d'envisager une formation de formateurs pour les tuteurs professionnels ?

Ne peut-on pas aussi s'interroger sur le fait que des médiateurs aient été recrutés – dans des villes relevant ou non de l'expérimentation – avec un niveau de formation scolaire bien supérieur à celui qui avait été établi pour ceux du dispositif expérimental ? Enfin, ne doit-on pas se demander quel est l'avenir professionnel des médiateurs d'aujourd'hui ?

Quelles perspectives d'avenir pour la fonction de médiation ?

Si l'on reconnaît que la mission fondamentale des bibliothèques est la médiation (celle-ci, de manière globale, n'est rien d'autre que la mise en relation de publics et de collections à l'intérieur et à l'extérieur de la bibliothèque¹⁰), il apparaît nécessaire de considérer la bibliothèque comme base intellectuelle et logistique, lieu d'impulsion et de coordination des activités de médiation¹¹. Il ne s'agit pas de faire preuve d'une volonté de centralisation, mais plutôt de faciliter la cohérence de l'ensemble des activités et la conception d'une politique de médiation autour du livre.

Reconnaître à la bibliothèque, plutôt qu'au projet de DSU, la maîtrise de la politique de médiation, c'est souligner la priorité donnée au contenu de la médiation, c'est-à-dire le livre et la lecture. Ne pas reconnaître à la bibliothèque l'exclusivité de la conception de politique de médiation du livre reviendrait à considérer que la bibliothèque n'est pas ce lieu – de patrimoine et de mémoire – où sont rassemblées des collections, qu'elle n'est pas ce lieu public et civique ayant vocation à accueillir – dans son bâtiment même ou au travers de ses services – tous les publics indistinctement (quels qu'en soient l'âge, l'appartenance socioprofessionnelle ou le niveau de diplôme).

Ce serait nier que la bibliothèque, dont les collections et les services sont conçus dans des perspectives de formation, de loisir et de construction de soi, est déjà, comme se plaisent à le rappeler certains élus¹², un foyer d'émancipation et un lieu de sociabilité, voire d'intégration sociale.

10. Voir sur cette question : Anne-Marie Bertrand, *Bibliothécaires face au public*, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1995.

11. À ce propos, il importe de rappeler que le cadre d'activité des médiateurs soulève quelques difficultés. Plusieurs bibliothécaires estiment que seule la fonctionnarisation des médiateurs peut assurer la pérennité de leur action. D'autres bibliothécaires suggèrent de créer deux niveaux de médiateurs : l'un à celui d'agent du patrimoine, l'autre à celui d'assistant de conservation.

12. « Métiers des bibliothèques : le regard d'un élu », Yannick Guin, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, 6, pp. 50-51.